

Zeitschrift: Bulletin technique de la Suisse romande
Band: 67 (1941)
Heft: 5

Sonstiges

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 09.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

CARNET DES CONCOURS

Concours pour l'étude des plans d'établissements pénitentiaires à Rolle.

Le Département des Travaux publics du canton de Vaud ouvre un concours entre architectes vaudois, quelle que soit leur résidence, et architectes suisses domiciliés dans le canton depuis au moins un an, pour l'étude des plans d'établissements pénitentiaires, à Rolle.

Les concurrents auront à fournir, pour l'étude demandée :

- a) un plan de situation avec l'indication des accès et de l'aménagement des abords. Echelle 1 : 500 ;
- b) les plans de tous les étages. Echelle 1 : 200 ;
- c) les façades. Echelle 1 : 200 ;
- d) les coupes nécessaires à la compréhension du projet. Echelle 1 : 200 ;
- e) une indication exacte du cube de la construction.

Le jury chargé d'examiner et de classer les projets est composé de : Sœur L. Dufey, directrice de l'établissement pénitentiaire de Rolle ; MM. G. Rosset, juge cantonal ; A. Laverrière, architecte à Lausanne ; R. Bonnard, architecte à Lausanne ; F. Wavre, architecte à Neuchâtel. Suppléants : MM. E. Decker, architecte à Neuchâtel et F. Zweifel, chef du service cantonal de la protection pénale.

Les intéressés peuvent se procurer les documents nécessaires, contre dépôt de 5 fr., au Service des bâtiments de l'Etat, Cité-Devant 11, à Lausanne.

Délai pour le dépôt des projets : 30 mai 1941, à 12 heures

BIBLIOGRAPHIE

Die direkte Bestimmung des Azimutes eines irdischen Objektes, par Th. Niethammer. Procès-verbal de la Commission géodésique suisse 1940.

Les méthodes géodésiques usuelles pour la détermination d'un azimut comportent en général le rattachement à un objet (signal) donc des mesures d'angles. M. Niethammer préconise une méthode directe tendant à observer le passage d'une ou plusieurs étoiles dans le vertical contenant l'objet. Le principe n'est pas nouveau mais l'étude de M. Niethammer porte sur la propagation des erreurs et les circonstances favorables inhérentes à ce procédé. A ce titre, les résultats obtenus sont très intéressants. Pratiquement, on peut choisir à volonté le vertical moyennant l'emploi d'une mire auxiliaire que l'on rattache aux signaux géodésiques par une opération indépendante.

A.



ZURICH, Tiefenhöfe 11 - Tél. 35426. - Télégramme: INGENIEUR ZURICH.

Gratuit pour les employeurs. — Fr. 2.— d'inscription (valable pour 3 mois) pour ceux qui cherchent un emploi. Ces derniers sont priés de bien vouloir demander le formulaire d'inscription du S.T.S. Les renseignements concernant les emplois publiés et la transmission des offres n'ont lieu que pour les inscrits au S.T.S.

Emplois vacants :

Section mécanique.

133. Dessinateur-mécanicien. Mécanique générale, réservoirs, appareillage. Fabrique de machines de Suisse orientale.

135. Quelques jeunes ingénieurs électriques diplômés. Candidats possédant les langues. Fabrique de machines de Suisse orientale.

137. Technicien électrique, diplômé d'un technicum suisse, demandé en qualité de remplaçant du gérant d'un service électrique communal. Age de 25 à 35 ans. Suisse centrale.

139. a) Plusieurs techniciens électriques diplômés.
b) Quelques monteurs électriques expérimentés. Lignes de transport d'énergie électrique.

Grande entreprise électrique de Bavière (Allemagne). Langue allemande nécessaire.

141. Habilé dessinateur-mécanicien. Machines-outils. Bureau d'ingénieur de Zurich.

143. Technicien électrique diplômé. Machines électriques. Construction de moteurs à courant continu, à courant triphasé et de génératrices polyphasées. Stuttgart (Allemagne). Connaissance de l'allemand indispensable.

151. Technicien. Ventilation, chaudronnerie, problèmes de combustion. Maison de Genève.

153. Technicien électrique diplômé. Calculs, construction, exploitation des fours industriels électriques. Suisse orientale.

155. Technicien électrique diplômé. Construction et pose de lignes. Entrée immédiate. Suisse orientale.

159. Technicien mécanicien. Construction d'engins de transport. Direction d'un service de fabrication. Suisse centrale.

161. Jeune technicien ou dessinateur-mécanicien. Matériel rouulant. Fabrique de machines de Suisse centrale.

163. Constructeur, de préférence jeunes dessinateurs-mécaniciens. Fabrique de machines de Suisse orientale.

165. Technicien électrique diplômé. Appareils de précision. Suisse centrale.

167. Jeunes techniciens électriques ou dessinateurs électriques. Fabrique de machines de Suisse orientale.

Places vacantes signalées pour un Etat de l'Amérique du Sud.

Informations complémentaires.

Nous cherchons pour le Gouvernement d'un Etat de l'Amérique du Sud le personnel spécialisé suivant, qui serait engagé par contrat:

Sous 2. de la liste du 15 février 1941 (Bulletin technique du 22 février) : Des techniciens diplômés, en qualité d'assistants techniques, ayant de la pratique dans l'industrie comme techniciens et une expérience approfondie des méthodes de fabrication modernes, de l'organisation du travail en usine. De préférence candidats ayant la pratique de l'enseignement. Ecoles professionnelles et ateliers de réparation d'importantes sociétés de chemins de fer.

Sous 3. Des ouvriers ayant fait un apprentissage régulier demandés en qualité de contremaîtres. De préférence candidats ayant fait leur examen de maîtrise et disposant d'une assez longue pratique dans l'industrie et si possible dans la formation des apprentis. Enseignement pratique dans les ateliers d'écoles professionnelles.

Nombre des contremaîtres demandés et leur branches : 1 contremaître pour fonderie en acier et en fer, 1 pour la fonderie d'art (en bronze), 1 pour la menuiserie de modèles.

Sont pourvus les numéros, de 1940 : 545, 713 — de 1941 : 69, 105.

Section du bâtiment et du génie civil.

188. a) Ingénieur rural ou ingénieur topographe, de même

b) un technicien en génie civil ou technicien géomètre, pour bureau et travail sur le terrain. Entrée 15 mars 1941. Bureau d'ingénieur du sud-est de la Suisse.

198. Plusieurs ingénieurs civils diplômés. Projets et éventuellement plus tard direction des travaux de construction d'importants aménagements de force hydraulique. Grande entreprise électrique de Berlin (Allemagne). Connaissance de la langue allemande indispensable.

204. Jeune technicien ou dessinateur en bâtiment. Ebénisterie, environs de Zurich.

206. Ingénieur constructeur. Béton armé. Calculs. Bureau d'ingénieur de Zurich.

214. Technicien en génie civil. Travaux militaires. Bureau d'architecte de Suisse romande.

216. Jeune dessinateur en béton armé. Entreprise de Zurich.

218. Ingénieur constructeur. Calculs de stabilité. Béton armé. Bureau d'ingénieurs du nord-ouest de la Suisse.

222. Technicien en génie civil, éventuellement ingénieur civil. Tunnels. Conducteur de travaux. Entreprise de Suisse romande.

212. Technicien en menuiserie. Fabrique de meubles et d'articles en bois. Suisse orientale.

226. Technicien en bâtiment, éventuellement dessinateur. Maisons d'habitation et bâtiments industriels. Bureau d'architecte de Heilbronn (Allemagne). Connaissance de la langue allemande nécessaire.

228. Technicien en bâtiment et génie civil. Bâtiments industriels. Bureau et chantier. Bureau d'ingénieur et d'architecte de l'Allgäu (Bavière) Allemagne. Connaissance de la langue allemande.

230. Jeune technicien en génie civil. Bureau d'ingénieurs de Suisse centrale.

234. Technicien en génie civil. Chantier. Bureau d'ingénieur de Suisse centrale.

236. Ingénieur ou technicien en génie civil. Remplaçant de conducteur de travaux. Route. Entreprise de Suisse centrale.

244. Technicien ou dessinateur en génie civil, éventuellement technicien géomètre. Bureau d'ingénieur de Suisse centrale.

Sont pourvus les numéros, de 1940 : 876, 884, 890 — de 1941 : 42, 58, 62.

Rédaction : D. BONNARD, ingénieur.